

**Séance ordinaire du 25 mars 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 25 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle Jean GUILLOT à Yvrac, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ.

**EXCUSES :**

Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC  
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON  
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Nanou LAURENTJOYE  
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie FONTENEAU

**Date de convocation :** 03/03/2021

Nombre de Conseillers : 22  
Nombre de Conseillers en exercice : 22  
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 22

**D.2021-03-14 : *Subvention Festilalie – Les Jardins d'Akazoul***

Considérant la subvention accordée depuis plusieurs années au Centre social de Sainte-Eulalie

Considérant que cette subvention est utilisée principalement pour des frais de personnel lors de la manifestation Festilalie.

Considérant le projet social 2020-2023 pour mettre du lien entre les « nouveaux » quartiers et les habitants en s'appuyant sur les espaces verts existants en y réalisant des animations lors de la période estivale.

Ce projet social permet aux jeunes Eulaliens de travailler sur le festival et il leur offre une première expérience professionnelle.

A ce jour, un partenariat existe avec « famille en fête ».

Considérant la commission culture du 11 mars 2021 lors de laquelle Le directeur du centre a pu présenter le Centre social et le projet social 2020-2023.

Toutefois la commission a demandé que cette manifestation puisse s'ouvrir par le biais de plusieurs leviers :

- une meilleure communication (banderole dans chaque commune/ affiche),
- se mettre en relation avec les points jeunes de toutes les communes pour leur proposer soit une participation, soit une animation,
- faire un « décrochage » : en s'appuyant sur une manifestation existante, proposer une animation. Spectacle du festival....

Considérant la réunion du bureau communautaire du 18 mars 2021 qui approuve les propositions de la commission.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler la subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » pour un montant de 50 000 € pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- renouveler la subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » pour un montant de 50 000 € pour l'année 2021.

Fait à Saint-Loubès, le 26 mars 2021

Le Président

Frédéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)